

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Faire jouer la solidarité intergénérationnelle grâce aux retraites par répartition

- Social - Retraites -

Date de mise en ligne : samedi 6 février 2010

Démocratie & Socialisme

Pour un salaire brut de 1 500 Euros, la part salariale de cotisation sociale est environ de 375 Euros et la part patronale de 700 Euros. Le salaire indirect est donc de 1 075 Euros, le salaire net de 1 125 et le salaire total (direct + indirect) de 2 200 Euros. Les contre-réformes de droite, qui démantèlent notre système de retraite par répartition, ont pour effet de faire baisser le montant des pensions. Pour les restaurer, la gauche doit faire jouer la solidarité intergénérationnelle.

Le Conseil d'Orientation des Retraites a montré qu'il suffit d'augmenter de 0,4 point par an le taux de cotisation retraite et de partager, à raison de 2/3 pour la part patronale et 1/3 pour la part salariale, les 15 points d'augmentation (225 Euros = 150 Euros + 75 Euros) qui en résulteront au bout de près de 40 ans : pour un salaire brut de 1 500 Euros, le salaire total passera de 2 200 à 2 350 Euros en euros constants (valeur 2010).

Le salaire net passera de 1 125 à 1 050 Euros, mais le retour du taux de remplacement à 75 % du salaire permettra de réduire les dépenses privées incompressibles (de réduire le recours à la solidarité familiale) en augmentant les dépenses publiques redistributives (en faisant jouer la solidarité intergénérationnelle).

Pour une valeur ajoutée de 3 500 en euros constants, dont le salarié reçoit une part de 63 % (2 200 Euros), cette augmentation du salaire indirect de 150 Euros, affectés aux dépenses publiques en faveur des retraites, portera la part des salaires à 67 % (2 350 Euros). La part des profits baissera donc de 37 % à 33 % : les salariés auront alors rattrapé près de la moitié de ce qu'ils ont perdu depuis le tournant néolibéral de 1983. Ce n'est pas un objectif exagéré !

Pour atteindre les 72 % de 1982, il faudra alors que la part des salaires monte à 2 520 en euros constants. Le salaire net sera alors de 1 126 Euros : le salaire net actuel sera ainsi maintenu et le taux de remplacement gardé à 75 % pour les pensions.

Cela nécessitera d'établir un rapport de forces plus favorable aux salariés en retrouvant le plein emploi : c'est la réduction du temps de travail réel au plus près des 35 heures légales (et bientôt des 32 h) qui le permettra. Du même coup, les gains de productivité alimenteront à la fois la réduction du temps de travail et l'augmentation des salaires (directs et indirects), en ramenant les profits à leur seuil de 1982.

Pierre Ruscassie